



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du mercredi 12 février 2020

Date de convocation du Conseil municipal : 5 février 2020

L'an deux mille vingt à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de Leyment, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marilyn BOTTEX, Maire.

Présents : Mmes M. BOTTEX, L. BEAU-GUYAT, S. SIBERT, E. PANAYE. ; Messieurs, N. BARBERIE, P. BEAU, Y. RIGAUD, J. GROS, E. VIOLLET, J. MARTRA

Absents excusés : M-L MUNOZ, M. MONFLIER

Absents : D. REYMOND, E. CHARAVIT.

M. Nicolas Barberie est nommé secrétaire de séance

Madame le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour le dossier suivant :

- Ajout prime RIFSEEP (CIA) catégorie B

Vote du compte de gestion et du compte administratif

Monsieur Nicolas Barberie présente à l'assemblée les résultats du compte administratif 2019 pour le budget principal :

En fonctionnement : un excédent de 110285€

En investissement : un excédent de 159739€

Pour le budget eau et assainissement :

En fonctionnement : un excédent de 60685€

En investissement : un excédent de 90262€

Le Conseil municipal à l'unanimité valide les comptes administratifs des deux budgets.

Madame le Maire présente les comptes de gestion du Trésorier Principal qui affiche des résultats identiques aux comptes administratifs. Le Conseil municipal valide également ces résultats.

Inscription d'itinéraires de randonnées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes s'est chargée d'une nouvelle compétence : aménagement, entretien, gestion et promotion d'itinéraires de randonnée. A ce titre, la chargée de mission au projet demande à la commune de valider l'inscription des sentiers passant sur la commune au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le Conseil municipal valide cette inscription à l'unanimité moins une abstention ; des réserves sont émises quant à l'incivilité des personnes qui, en empruntant ces itinéraires, pourraient dégrader les sites traversés par les sentiers. Madame le Maire répond qu'au contraire, le but de ce plan est de répertorier officiellement les zones traversées et de signer des conventions lorsque de propriétés privées sont traversées. En cas de problème, les propriétaires peuvent désormais interpeller la communauté de communes. Un balisage uniforme à l'échelle de la CCPA va être réalisé.

Installation de panneaux solaires sur les bâtiments de l'ancien casernement de Leyment

Madame le Maire présente le projet de l'association ACERPA pour l'installation de panneaux solaires sur différents bâtiments communaux. Cette étude soutenue par l'ALEC – Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain propose de rechercher des actionnaires publics ou privés (habitants, collectivités) qui, en participant au financement des travaux, percevraient une rétribution sur la vente d'électricité. L'association veut savoir si les élus souhaitent que l'ACERPA continue ses

investigations sur la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité décide de laisser l'association continuer cette étude pour la commune, estimant que ce projet paraît intéressant à long terme.

Règlement des factures d'électricité pour le compte de l'Association diocésaine de Belley-Ars pour l'église de Leyment

Madame le Maire présente le courrier du Diocèse de Belley qui nous informe que de mars 2018 à juillet 2019, le groupement paroissial de Lagnieu a réglé des factures d'électricité concernant l'église de Leyment alors que cette charge revient à la commune.

Le Conseil municipal, après étude des factures et constatant des consommations trop importantes décide de reporter ce paiement afin de revoir les détails des relevés avec le prestataire d'électricité.

Convention de mise à disposition d'un local au casernement à l'association « la P'tite Goutte »

Madame le Maire rappelle qu'en 2018, une convention était signée avec l'association « Turbo Dancing ». Cette association a changé de dénomination et s'intitule maintenant : La P'tite goutte ». Elle a pour but de proposer aux artistes un espace de création multi-artistique. Le Président, Monsieur Julien Tissier, explique à l'assemblée que ce projet a nécessité un investissement financier conséquent et des travaux importants, notamment le changement d'une vingtaine de fenêtres, la remise aux normes électriques, etc...).

Il demande à la commune de porter la convention de 5 ans à 10 ans afin de lui garantir cette période d'occupation des lieux en retour de leur investissement. Le Conseil municipal valide cette modification.

Gras Savoye : renouvellement contrat prévoyance du personnel

Madame le Maire explique que le Centre de gestion a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées et notamment pour Leyment. Celui-ci a été mis en place pour assurer une couverture financière pour la commune en cas d'absence des agents titulaires et contractuels de la mairie.

Ce contrat, conclu pour une durée ferme de 4 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Aussi, Madame le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels. Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette demande.

Financement des travaux de peinture à l'école

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de décoration de l'école primaire porté par les enseignants avec l'intervention de l'association « amad'art », dans lequel les élèves seraient également acteurs. Le sou des écoles financerait le travail des intervenants. Les matériaux seraient financés par la commune. Le Conseil municipal valide le projet sous réserve de se voir proposer une description plus précise de ce qui devrait être mis en place et du coût de la participation communale.

Autorisation de mandatement des factures d'investissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que diverses factures d'investissement doivent être mandatées sur les budgets 2020 principal et eau-assainissement. Or, tant que les budgets primitifs ne sont pas votés par l'assemblée délibérante, ces factures ne peuvent être réglées. Toutefois, la Direction Générale des Finances Publiques permet sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, Mme le Maire précise que :

Pour le budget principal 2019 : les dépenses d'investissement s'élevaient à : 260 804.87 € - 75 523.13€ de remboursement d'emprunt (art. 1641), soit 185 281.74 €. Le quart de cette somme s'élève à 46 320.43 €. Elle demande que ce montant soit affecté au chapitre 20 pour la somme de 20 000 € chapitre 21 pour 26 320.43 € du dit budget.

Pour le budget eau-assainissement 2019 : les dépenses d'investissement s'élevaient à 6 460.05 € - 4 323.72 € de remboursement d'emprunt (art. 1641), soit 2 136.33 €. Le quart de cette somme

s'élève à 534.08 €. Elle demande que la somme de 534.08 € soit affectée au chapitre 21 du dit budget.

Elle demande donc aux élus d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement du budget principal sur les chapitres 20 et 21 pour des montants respectifs de 20 000 € et 26 320.43 €, sur le budget eau-assainissement pour un montant de 534.08 €. Elle sollicite également leur autorisation pour mandater les factures d'investissement en attente sur les deux budgets. Le Conseil municipal à l'unanimité valide ces demandes.

Personnel : revalorisation des frais de mission (déplacements et repas) : Madame le Maire rappelle aux élus que la formation professionnelle du personnel communal est obligatoire. Ces formations sont, la plupart du temps, réalisées sur une journée. Les déplacements et les repas sont pris en charge par le CNFPT lorsque les formations sont délivrées par cet organisme, mais pour celles délivrées par les autres prestataires, les déplacements sont pris en charges par la Commune (délibérations 2012-30 du 12 avril 2012, 0,20 €/km et 2016-30 du 15.04.2016 repas 15,25 €). Ces frais sont à la charge de l'employeur et doivent être remboursés à l'agent sur présentation des justificatifs de dépenses. Les taux de ces indemnités ont changé et doivent être modifiés. Mme le Maire demande à l'assemblée de se mettre en conformité avec la législation et propose de fixer le remboursement des repas à 17,50 € (forfait unique) lorsque ce repas n'est pas pris en charge par l'organisme formateur et de porter le taux kilométrique minimum à 0,29 € (barème du CDG). Le Conseil municipal à l'unanimité valide ces nouveaux taux.

Ecole : obligation de mesurer la qualité de l'air dans les classes

Madame le Maire explique que suite à la demande d'un parent lors du dernier conseil d'école et conformément à la législation en cours, l'APAVE nous a adressé un devis pour l'analyse de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments du groupe scolaire.

La réglementation impose un contrôle tous les 7 ans. Le montant du devis s'élève à 3125€ HT pour deux campagnes de contrôle dans l'année. Le Conseil municipal valide ce devis mais souhaite plus de renseignements sur les différents polluants recherchés lors de ces mesures.

AXA : assurance santé dépendance communale

Madame le Maire rappelle que le Groupe AXA avait proposé aux habitants de la commune et au personnel municipal une mutuelle « communale » dont les coûts étaient plus avantageux (- 30%) qu'une mutuelle contractée à titre personnel. AXA propose à Madame le Maire de faire une campagne auprès des habitants et du personnel communal pour proposer de la même manière une « assurance santé dépendance ». Le Conseil municipal, à 7 voix sur onze, autorise AXA à lancer les démarches.

Enquête publique : création d'une carrière alluvionnaire au lieu-dit « les Fourches »

Madame le Maire rappelle l'enquête publique concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Elle explique que dans le cadre de la création d'une carrière au lieu-dit « Les Fourches », le zonage du Plan Local d'Urbanisme dans son état actuel ne permet pas l'accueil cette installation. La validation du futur projet entraînera automatiquement la validation de cette modification de zonage.

Madame le Maire présente le rapport favorable du commissaire enquêteur et demande à l'assemblée de se prononcer. Le Conseil municipal à l'unanimité valide le projet. Il propose néanmoins demander à la société en charge de l'installation de la carrière de nouvelles propositions concernant les accès routiers afin de ne pas surcharger la rue de la Gare lors de la première phase d'exploitation de 3 ans, la seconde phase voyant son accès réalisé directement sur la RD1084 au niveau du pont des Fourches.

La séance est levée à 20h50

